



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 596

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, la semaine dernière, s'est déroulé à Saint-Fons, dans la banlieue lyonnaise, le colloque de clôture de la consultation nationale menée depuis janvier sur les savoirs à enseigner dans les lycées.

Les lycéens et les enseignants ont donc eu depuis plusieurs semaines l'opportunité de s'exprimer sur les attentes qui sont les leurs, en préalable à une réforme de fond des modalités d'enseignement.

Par ailleurs, le rapport Meirieu, dont les quarante-neuf propositions sont maintenant connues, se propose de modifier en profondeur les conditions d'enseignement dans les collèges, en allégeant notamment le volume hebdomadaire de cours.

Vous est-il possible de nous apporter des informations sur les suites que vous entendez donner à ces propositions ainsi que sur le calendrier de leur mise en oeuvre ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Effectivement, monsieur le député, un colloque a clos la consultation nationale sur les lycées qui a donné lieu à un questionnaire et à des débats.

Le rapport fait par Philippe Meirieu n'engage pour l'instant, que lui-même et l'équipe de professeurs qui ont assuré l'organisation de la consultation.

Un certain nombre de conclusions ayant été tirées, il sera soumis aux confédérations syndicales, au patronat, et à l'assemblée des présidents de conseils régionaux comme me l'a demandé le président Giscard d'Estaing.

Nous consulterons également des personnalités du monde économique, social, scientifique et technique.

Ensuite, l'ensemble du dossier servira de substrat à un débat que je souhaite engager devant la représentation nationale comme certains d'entre vous me l'ont demandé il y a quelques mois. La représentation nationale pourra ainsi se prononcer sur des choix importants, non pas techniques mais fondamentaux, structurels. Puis le Gouvernement étudiera la mise en place d'un certain nombre de mesures.

J'ai lu ici ou là certaines choses mais, naturellement, il n'est pas question de bouleverser quoi que ce soit pour la rentrée prochaine, ni même pour la rentrée 1999. Il pourra y avoir des changements mais on ne saurait bouleverser les manuels ou les modes d'éducation sans prendre des précautions.

En tout état de cause, la représentation nationale aura l'occasion de s'exprimer sur l'important travail qui a été réalisé à l'occasion de cette consultation. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. Tant mieux !

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas très roboratif, tout ça !

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 596

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 mai 1998, page 3461

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 mai 1998